Image not found or type unknown

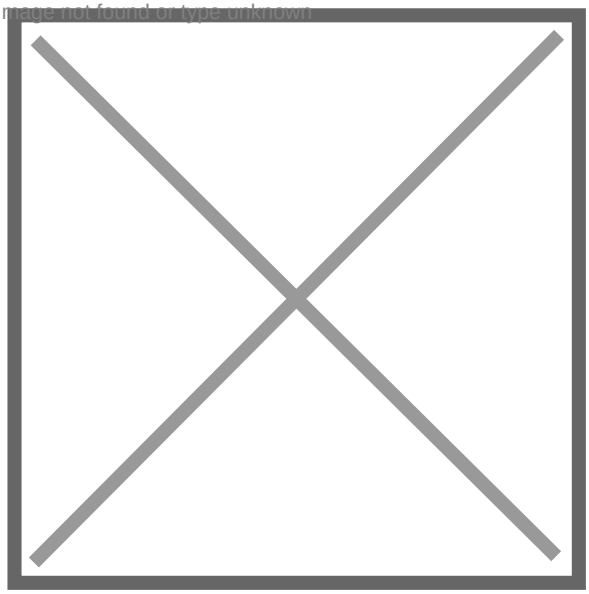

Intervention ponctuelle d'intervenants étrangers professionnels

Par **amicale**, le **17/06/2009** à **20:52**

Bonjour,
Une association de fait, peut-elle recourir aux savoir faire de professionnels, étrangers, sur le sol français, moyennant rétribution de chacun, pour une intervention brève et ponctuelle une fois par an ?

Par **anais16**, le **18/06/2009** à **18:06**

Bonjour,

cela est tout à fait possible.
Si l'intervenant étranger a la nationalité d'un pays pour lequel un visa d'entrée est exigé, il suffira de produire des justificatifs prouvant que c'est un voyage à caractère professionnel (invitation à participer à des conférences ou formations par exemple).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés